**OISEAU CLUB D’ISTRES**

**Siège social :**

**73, chemin de la Manne**

**13800 ISTRES**

**Portable: 06 62 49 41 75**

**E-mail : michel.brau@bbox.fr**

A l'occasion du **"Salon des Oiseaux et de la Nature "**, ***L’Oiseau Club d'ISTRES*** organise un concours-bourse qui se tiendra à ISTRES, Boulodrome de Rassuen, avenue Ange Bertolloti 13800 ISTRES, les samedi 11 et dimanche 12 octobre 2025.

3ème Festival national des Fringillidés

Concours spécial fringillidés et leurs hybrides.

**Concours autres passereaux :** Tous passereaux à bec droit autres qu’Estrildidés et Fringillidés.

**Spécial Raza Espagnol**

**Et concours Border, Fife fancy, Scotch fancy, Hoso japonais, Fiorino et Arlequin Portugais**

Tous les clubs et éleveurs de toutes fédérations sont invités à participer.

La date limite de réception des inscriptions est fixée au mercredi 1 octobre 2025 afin de permettre les démarches auprès des DD(CS) PP dans les délais réglementaires.

En cas de retard les éleveurs devront se charger de celles-ci.

Les Inscriptions peuvent se faire directement sur Ornithonet ou par la fiche d'engagement ci-jointe qui pourra être photocopiée et distribuée à chaque éleveur souhaitant s'inscrire.

Ce document sera renvoyé à :

**Michel BRAU : 73, chemin de la Manne 13800 - ISTRES**

**Portable : 06 62 49 41 75 - E-mail :** **michel.brau@bbox.fr**

**REGLEMENT Bourse**: Nouveau

**La bourse est ouverte à tous les éleveurs pour les classes d’oiseaux ne figurant pas au concours.**

**Pour les oiseaux dont les classes sont acceptées au concours la bourse n'est ouverte qu'aux seuls participants du concours.**

**L'encagement est gratuit.** Il sera prélevé 12 % au bénéfice de l'O.C.I. sur le montant des ventes. Les oiseaux âgés au maximum de 3 ans pour les « bec droit » et 5 ans pour les psittacidés seront acceptés.

**Inscription bourse** sur feuille prévue à cet effet

(Document papier ou informatique).Pour chaque oiseau engagé préciser la section, la classe et la dénomination de l’oiseau uniquement selon la classification UOF 2025/2026.

Inscriptions possibles sur Ornithonet.

***L'Oiseau Club d'ISTRES*** s'engage à faire figurer sur chacune des cages, les caractéristiques et le prix de l'oiseau.

Les transactions se dérouleront par l'intermédiaire des membres de ***l'Oiseau Club d'ISTRES***, en nombre suffisant pour satisfaire aux différentes tâches de surveillance et d'entretien.

Les oiseaux cédés, mis en vente, pourront être remis immédiatement à l'acheteur.

Les éleveurs retireront leurs oiseaux le dimanche 12 octobre vers 17h30.

**REGLEMENT Concours**

**Jugement :**

* **À l’anglaise**
	+ **Concours spécial Fringillidés et leurs hybrides**
	+ **Concours autres passereaux**
* **Sur table avec fiche de jugement pour les Postures**

**Pour être classé dans les 3 premiers 90 pts minimum en individuel, 180 Pts en duo et 360 Pts minimum en stam.**

**Juges faune européenne et fringillidés exotiques et hybrides : Michel Aurite** (juge CNJF) et **Robert Toquebeuf** (juge CNJF)

**Juges posture : Bruno Palmieri** (juge international) et **Walid Touzri** (juge CNJF)

Les droits d’encagement sont fixés à 4 € par oiseau.

Dans tous les cas, les éleveurs transmettront aux organisateurs, un exemplaire des feuilles d'engagement concours, bourse, et annexe **ainsi qu’un chèque libellé à l’ordre de O C I,** représentant le montant des engagements.

Les classes de jugement sont celles de l'UOF 2025/2026.

Le palmarès est gratuit, disponible uniquement par mail. Mis en ligne sur le groupe Facebook du club.

Ne pourront participer que des oiseaux bagués réglementairement avec une bague fermée.

Les oiseaux mis en concours peuvent être cédés et retirés immédiatement sauf les champions qui ne pourront être retirés du concours que le dimanche après 16h30, ou cas très exceptionnel voir le comité organisateur.

**Sécurité**

La sécurité des oiseaux sera assurée pendant toute la durée de l'exposition par :

 Une surveillance active de jour par du personnel.

 La présence d'un gardien de nuit dans la salle durant les 2 nuits de l'exposition.

 Une barrière de sécurité devant les présentoirs faune européenne pour maintenir le public à une distance respectable des oiseaux.

**Récompenses**

Un diplôme déclinant les titres ou de participation à chaque participant.

Une mini-cocarde pour les 3 premiers oiseaux classés de chaque classe.

Challenge Raza calculé sur 8 oiseaux.

Challenge autres Posture calculé sur 6 oiseaux.

Prix au meilleur Raza

Prix au meilleur autres Posture

Grand prix du festival national des fringillidés calculé sur 8 oiseaux (Hybrides compris).

Challenge fringillidés européens calculé sur 6 oiseaux

Challenge fringillidés exotiques calculé sur 6 oiseaux

Challenge hybrides calculé sur 6 oiseaux.

Challenge autres passereaux calculé sur 6 oiseaux

Prix au meilleur faune européenne autre que chardonneret

Prix au meilleur « faune européenne mutée » autre que chardonneret

Prix au meilleur fringillidé exotique

Prix au meilleur Hybride

Prix au meilleur Chardonneret ancestral

Prix au meilleur Chardonneret muté

Prix au meilleur passereau autre que fringillidé

**CONTROLE SANITAIRE**

. Réglementation sanitaire en vigueur au moment de l’exposition.

. Les formalités relatives à la présentation des oiseaux (attestation de provenance mentionnant l'absence de maladies infectieuses en particulier la maladie de Newcastle) seront demandées aux DSV concernées par les organisateurs, dans la limite du respect des dates limites d’engagement.

. Le vétérinaire sanitaire, Mme SUYWENS C, contrôlera l'état sanitaire de tous les oiseaux ainsi que les documents obligatoires fournis par les exposants.

. Les oiseaux reconnus suspects de maladies à l'encagement ne seront pas acceptés.

. Tout spécimen présentant des symptômes d'affection pathologique au cours de I' exposition sera isolé en local sanitaire.

. Les organisateurs et le vétérinaire sanitaire se réservent le droit de refuser tous les oiseaux ne donnant pas entière satisfaction sanitaire.

**Pièces à fournir** :

L'éleveur exposant devra fournir une déclaration sur I’ honneur, attestant que ses oiseaux n'ont pas participé à une exposition internationale dans un délai de moins de 30 jours. (Modèle ci-joint, à nous retourner signée)

Dans le cas contraire l'éleveur devra fournir un certificat vétérinaire de moins de 5 jours attestant de la bonne santé des oiseaux présentés avec leur identification de bague.

Les éleveurs exposant des oiseaux d’espèces protégés doivent être en conformité avec la législation en vigueur.

La copie du certificat de capacité et d’ouverture d’établissement ou de I' autorisation de détention sera jointe au formulaire d'engagement ainsi que l’attestation de marquage et inscription à l’IFAP.

**Contraintes règlementaires :**

Les oiseaux d'espèces protégées de la faune européenne (espèces listées à **l'arrêté ministériel du 29/10/2009** fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection), ainsi que les oiseaux inscrits à l'annexe A du règlement CE 338/97 (CITES), ne pourront être engagés que par les éleveurs titulaires du certificat de capacité et de l'autorisation d'ouverture d'établissement d'élevage de ces espèces.

La copie de ces documents devra être jointe au formulaire d'engagement.

Les variétés reconnues domestiques de ces espèces au sens de **l’Arrêté du 11 août 2006** fixant la liste des espèces, races ou variétés d’animaux domestiques pourront être engagées dans les classes prévues par l’UOF (COM France), sans formalité particulière.

**Calendrier de l’exposition** :

**Mercredi 1 octobre :** Date limite de réception des feuilles d’engagement ou d’inscription sur Ornithonet.

**Mercredi 8 octobre** : transport du matériel et préparation de la salle.

**Jeudi 9 octobre :** Préparation de la salle

**Vendredi 10 octobre :** Enlogement des oiseaux de 14h30 à 18h30 (vous pouvez me contacter si vous avez un souci avec cet horaire)

**Samedi 11 octobre :** jugement des oiseaux en présence des éleveurs

Ouverture au public de 9h30 à 17h30

 **Dimanche 12 octobre :** Ouverture au public de 9h30 à 16h30

Remise des prix vers 10h00.

Délogement des oiseaux 18h30.

**Entrée Exposition :**

Adulte 4€ gratuit pour les enfants accompagnés de moins de 12 ans

Exposant Bourse et/ou concours : 1 entrée gratuite valable 2 jours.

Vous trouverez toutes ces informations et tous les documents sur le groupe Facebook de l’OCI :

<https://www.facebook.com/groups/634324476663961/>

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des accidents, pertes, vols ou mortalités dont les oiseaux pourraient être victimes, quelle qu'en soit la cause. Aucune indemnisation ne pourra être exigée. L’éleveur renonce à toutes poursuites contre les organisateurs. Le seul fait d'engager des oiseaux, implique l'acceptation du présent règlement.

Les membres de ***l'Oiseau Club d'ISTRES*** vous réserveront le meilleur accueil et vous espèrent nombreux.

Le Président de l’O.C. I: **Michel BRAU**

**Lieu :**

**Boulodrome de Rassuen (boulodrome couvert)**

**Avenue Ange Bertolloti**

**13800 Istres**

Coordonnées GPS

Latitude : 43.494355

Longitude : 4.974237